

Compte-rendu cycle de rencontres sur la concertation – 1^{ère} réunion, 6 juillet 2017

"Comment faire de la concertation une ressource pour la décision publique ? »

Mouloud Haddad, maire-adjoint de Bagneux a présenté 3 expériences (une opération d'urbanisme, une décision de modification de trajet de bus, et un festival pour la diffusion de la culture de la concertation) en mettant en évidence :

- la disponibilité des habitants pour contribuer à l'enrichissement des projets, dès lors que les conditions d'organisations et de délais sont réunies,
- la possibilité de mobiliser des habitants éloignés des pratiques représentatives,
- l'intérêt des propositions reçues, signalant une capacité d'expertise des citoyens, par exemple pour améliorer des projets d'urbanisme, ou pour susciter des opérations très originales (concours pour promouvoir la bienveillance)
- l'importance de la volonté politique (engagement du maire) et des moyens mobilisés,
- l'impact de ces expériences sur les façons de travailler des services, avec notamment une incitation à la transversalité et au travail avec les habitants.

Marie-Catherine Bernard, du cabinet Palabreo a présenté l'expérience de Saint-Cloud, relative à la gestion de la contrainte budgétaire (décrite en PJ), en soulignant :

- la possibilité de partager effectivement un sujet aussi crucial et complexe que le budget et ses arbitrages, dès lors qu'un programme bien élaboré et structuré est mis en place : mobilisation des habitants, formation, travail collectif, contributions, échanges avec le maire, etc.,
- l'importance des règles du jeu et de leur respect, dont l'application contribue à rendre les habitants constructifs.

Christian Leyrit, président de la Commission Nationale du Débat Public, et Luc Picot, directeur de Décider ensemble, ont précisé les enjeux de la concertation et les conditions de réussite des opérations de concertation, avec notamment :

- l'importance du calendrier : il faut échanger en amont des décisions,
- le respect des valeurs de la concertation : transparence, égalité d'accès à l'information, échange d'arguments, controverses,
- la neutralité et les garants,
- la diversité des formes,
- l'importance de l'ingénierie, des méthodes,
- la nécessité de réunir des habitants divers, avec des points de vue différents, avec une certaine forme de représentativité (en mobilisant aussi ceux qui sont habituellement absents des consultations),
- la prudence par rapport aux solutions nouvelles comme celles du numérique, utiles, mais qui ne résolvent pas toutes les questions (et doivent être combinées avec du présentiel).

La confiance a été signalée comme le point-clé, les territoires conservant dans la durée traces des expériences positives ou négatives.

Compte-rendu cycle de rencontres sur la concertation – 1^{ère} réunion, 6 juillet 2017

Si la décision prise par les élus n'est pas consensuelle, il y aura des "gagnants" et des "perdants". Il importe que les "perdants" aient été considérés -qu'ils aient eu accès à toutes les informations et à des règles de débat respectueuses de tous- et entendus.

Les échanges entre l'ensemble des participants ont permis de préciser et d'approfondir ces divers points et d'ouvrir sur des thèmes complémentaires : définition des périmètres de concertation, articulation avec les instances permanentes de concertation, etc.

Christian Leyrit, président de la Commission Nationale du Débat Public a présenté **le nouveau cadre de la concertation pour les collectivités, issu des récentes ordonnances**. Il nous fera parvenir une fiche reprenant les points essentiels de son exposé.

Les participants ont ensuite débattu des prochains thèmes de rencontre : les promesses de la co-construction, les codev de la métropole, le numérique, les budgets participatifs, les moyens de développement de la culture de la participation.